

La police municipale a pour mission d'assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique de la ville et des habitants, dans le respect des arrêtés de police du maire, du Code de Sécurité Intérieur et différents codes propres à leur fonction.

Elle se compose de 37 agents :

- Direction : 1 responsable et 2 adjoints
- Service Général : 14 agents
- Brigade cynophile : 4 agents
- Brigade moto : 3 agents
- Agents de surveillance de la voie publique : 5
- Agents sécurité école : 7
- Agent administratif : 1

La vidéoprotection

Début 2010, la ville de Cormeilles a équipé son territoire de ce dispositif. Les caméras sont concentrées principalement aux abords des établissements scolaires, des équipements municipaux et des zones commerçantes. Cormeilles dispose de 66 caméras fixes et 9 nomades, dans le cadre du projet de vidéoprotection financé par Val Parisis. Le Centre de Supervision Urbain (CSU), installé à Franconville depuis le 11 juillet 2018, fonctionne 24h/24.

Ce moyen technique novateur répond à plusieurs problématiques :

- Prévenir les actes délictueux et renforcer le sentiment de sécurité des citoyens,
- Faciliter le travail de surveillance des forces de l'ordre en démultipliant les capacités d'observation d'un territoire,
- Aider à la résolution des enquêtes en identifiant les malfaiteurs,
- Aider les personnes en difficulté sur la voie publique en permettant de porter secours au plus vite aux victimes d'accidents ou de malaises,
- Accroître la protection des équipements grâce à la détection rapide des dégradations de l'espace public (dépôts sauvages d'ordures, tags, détérioration du mobilier urbain et des espaces verts).

Chiffres clés

- 66 caméras fixes et 9 nomades reliées à un centre de supervision urbaine de la CAVP
- Conservation des images pendant 14 jours

Missions

- Police du maire,
- Signalement des dégradations,
- Développement de la police de proximité.

Repères:

Horaires d'ouverture au public

- Lundi de 13h30 à 18h30
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30
- Patrouilles PM et PMM joignables 7/7 au 01 34 50 47 22

En cas d'objets trouvés, veuillez les déposer à la police municipale.

En cas d'objets perdus, veuillez le ou les réclamer à la police municipale.

Documents :

 [Contre les vols à l'étalage, adoptez les bons réflexes !](#) ^[1]

 [Cerfa 15472-02 - Déclaration de détention d'oiseaux](#) ^[2]

Voir aussi :

[Formulaire de déclaration d'objet perdu](#) ^[3]

Contact :

Police municipale

6 place Clarissa Jean-Philippe

Tél.: 01 34 50 47 22

Source URL:<https://www.ville-cormeilles95.fr/article/police-municipale>

Liens

[1] https://www.ville-cormeilles95.fr/sites/cormeilles-en-parisis/files/document/article/depliant_vol_etalage.pdf [2] https://www.ville-cormeilles95.fr/sites/cormeilles-en-parisis/files/document/article/cerfa_15472-02_recensement_oiseaux.pdf [3] <https://www.ville-cormeilles95.fr/formulaire/declaration-dobjet-perdu>